



Le 23/11/2021

141 Avenue du Maine
75014 Paris

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Black Friday, la vigilance est de rigueur

Contrairement aux périodes de soldes qui se produisent deux fois par an sur plusieurs semaines, le Black Friday ne dure qu'une seule journée et ne concerne pas uniquement des fins de série ou des invendus de la saison. Il n'est pas rare que les commerçants étalent l'opération du Black Friday en débutant plusieurs jours auparavant.

L'AFOC tient à rappeler certains droits dont bénéficient les consommateurs et les invite à faire preuve de vigilance :

- Ainsi, pour tout achat fait en ligne ou par correspondance, vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours sauf dans certains secteurs comme le tourisme, la réservation de spectacles, les produits périssables...
- Lors de la livraison, veillez toujours à procéder au déballage avant de signer le bon de réception, une mention manuscrite comme « sous réserve de déballage » n'ayant aucune valeur.
- En cas d'achat d'un produit neuf non conforme à la description ou qui dysfonctionne, vous avez la possibilité pendant 2 ans, d'obtenir l'échange ou le remboursement au titre de la garantie légale de conformité.
- L'étiquetage, le marquage ou l'affichage des prix à l'intérieur d'un magasin ou sur un site Internet marchand doivent faire apparaître à la fois le prix réduit annoncé et le prix de référence.
- Les infractions aux règles concernant le prix, la publicité et les pratiques commerciales trompeuses et déloyales doivent être signalées aux services de la répression des fraudes.
- Pensez à vérifier l'identité du vendeur, la raison sociale, les mentions légales, les conditions générales de vente. En effet, s'il s'agit d'un commerçant situé hors de l'Union Européenne, la résolution de litige (non livraison, SAV défaillant...), peut s'avérer difficile.

Le risque de cybercriminalité est de surcroît important pendant cette période : fausses annonces promotionnelles, faux sites internet de marchands officiels, hameçonnage par SMS, téléphone ou courriel, faux transporteur, faux support technique, faux service après-vente, attaques par rançongiciels (ransomware en anglais)... La prudence lors de la saisie de vos coordonnées bancaires est de mise, notamment en vérifiant que le paiement soit sécurisé (https ou logo de cadenas à côté de l'URL).

En cas de problème, un signalement peut être effectué en quelques clics sur la plate-forme publique [SignalConso](#) afin d'alerter les professionnels de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

CONTACT PRESSE :

Jessica KESHLAF

07 88 07 57 22

presse@afoc.net